TERMS OF REFERENCE FOR INDIVIDUAL CONSULTANTS AND CONTRACTORS

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Title :** Évaluation du programme de transferts sociaux monétaires pour les enfants âgés de 6 à 18 ans en Tunisie | **Funding Code**  Grant reference: SC220566 et SC220593  WBS 4320/A0/05/881/001/005 | **Type of engagement**  Consultant  Individual Contractor Part-Time\*  Individual Contractor Full-Time \*  \*Maximum end date **30 June 2024** | **Duty Station:**  n/a |
| **Purpose of Activity/Assignment:** Recrutement d’un consultant international pour l’évaluation du programme de transferts sociaux monétaires pour les enfants âgés de 6 à 18 ans | | | |
| **Scope of Work:** **Contexte et justification :**  Le Bureau UNICEF Tunisie (TCO) appuie le système national de protection sociale pour la mise en place progressive du pilier enfance du socle national de protection sociale, en vue d’atteindre l’ODD 1 [[1]](#footnote-2). En 2020, deux mesures de soutien ont été mises en œuvre.  Premièrement, des allocations familiales mensuelles, d’une valeur de 30 dinars tunisiens (DT) ont été accordées aux enfants âgés de 0 à 5 ans appartenant à des familles pauvres et vulnérables. [[2]](#footnote-3) Ce programme se basait sur les études antérieures relatives à la pauvreté des enfants en Tunisie, qui recommandaient l’introduction d’une *allocation universelle* pour enfants. Suite à la mise en œuvre réussie de l’allocation pour les enfants de 0 à 5 ans, le gouvernement a institutionnalisé le programme par **Décret Présidentiel** en janvier 2022[[3]](#footnote-4) et continué le financement à travers un prêt multi de la Banque Mondiale et multi-acteurs. Pour faire face aux impacts socio-économiques de la guerre en Ukraine sur les enfants en Tunisie en plus de la volonté du gouvernement Tunisien à investir dans le capital Humain, l’UNICEF Tunisie a pu mobiliser des ressources financières supplémentaires permettant l’extension des allocations familiales pour les enfants de 6-18 ans des ménages pauvres et vulnérables à partir de décembre 2022 pour atteindre environ 423,000 enfants en fin 2023.  Deuxièmement, une allocation de rentrée scolaire doublée à 100 DT[[4]](#footnote-5) a été versée à 307 650 enfants âgés de 6 à 18 ans au début de l’année scolaire 2020 (environ 15% de tous les enfants scolarisés en Tunisie). Cette mesure, qui existait avant 2020, a été élargie horizontalement pour couvrir un nombre plus significatif d’enfants, y compris en 2023 avec l’inclusion des enfants inscrit à l’année préparatoire dès l’âge de 5 ans, et verticalement, avec le doublement de l’allocation versée par le gouvernement (en 2020 ; 2022 et 2023).  Le programme se concentre sur l'amélioration des moyens de subsistance des ménages pauvres et vulnérables ayant des enfants de 6-18 ans. Le programme comprend la sensibilisation des parents, le transfert social monétaire mensuel, l’allocation de rentrée scolaire, et le renforcement des compétences et des capacités des parties prenantes.  Le programme génère des données sur les coûts de faisabilité, l'efficacité et l'incidence potentiel des interventions multisectorielles pour mesurer les progrès et les résultats du programme. Ainsi, le programme met en œuvre l’allocation pour les enfants envisagée par le gouvernement dans son plan national de développement 2023-25 et actuellement en attente d’une loi approuvée par le Parlement, ce qui permettra de démontrer son efficacité, tout en soutenant le Ministère des Affaires Sociales pour renforcer l'interopérabilité et les capacités de réaction aux chocs du système national de protection sociale. **Objectifs de l’évaluation, étendue, utilisation d’évaluation**  L’Objectif général est d’évaluer les résultats du programme des transferts sociaux-monétaires  Les objectifs spécifiques de l’évaluation sont : d’élaborer les recommandations pour l’institutionnalisation du programme et d’informer la programmation en vue de la mise en place graduelle d’une allocation universelle pour enfant. L’objet de l’évaluation : définition des résultats des transferts sociaux monétaires pour les enfantsL’étendue d’évaluation : a) Temporelle : sur la base des enfants qui ont bénéficié des transferts (de l’année scolaire 2020-2024) et transferts mensuels pour les enfants 6-18 ans. Géographique : Nationale Utilisation : L’évaluation va soutenir le Ministère des Affaires Sociales dans la mise en place d'un système national de protection sociale intégré complet et sensible aux droits des enfants, qui promeut des stratégies clés de l'approche des systèmes intégrés dans la protection sociale et renforce la création de liens efficaces avec des services sociaux complémentaires. L’évaluation va orienter l’amélioration continue de la mise en œuvre du programme et son institutionnalisation. UNICEF et les partenaires nationaux du Gouvernement Tunisien seront les détenteurs de cette évaluation. Les résultats de l’évaluation seront partagés avec les partenaires du Gouvernement Tunisien ainsi qu’avec les partenaires au développement intervenants dans le secteur des transferts sociaux-monétaires.  Les principaux destinataires de cette évaluation sont les institutions dans le domaine du développement des enfants : le ministère des affaires sociales, le ministère de l’éducation, le ministère de la femme, famille, enfants et personnes âgées, et les partenaires du développement, le secteur privé, l’UNICEF, autres agences des Nations Unies, la Banque Mondiale, l’UE, les partenaires bilatéraux.  Les utilisateurs secondaires comprennent d'autres organismes impliqués directement ou indirectement dans des programmes d’éducation en Tunisie et des organisations de la société civile. Evaluabilité L’évaluation sera basée sur la littérature à fournir aux consultant dès la sélection. Le consultant se chargera de conduire l’évaluabilité du programme notamment ce qui a trait à la disponibilité du cadre logique avec des indicateurs comportant les données de référence et les cibles désagrégées, la disponibilité des données désagrégées à travers un système de suivi et évaluation ainsi que leurs qualités. Méthodologie L’évaluation du programme est formative.  L'évaluation utilisera des méthodologies variées, elle s’attèlera à la collecte des données secondaires[[5]](#footnote-6) et des données primaires,[[6]](#footnote-7) et utilisera les méthodes quantitatives et qualitatives. L’évaluateur élaborera la matrice d’évaluation dans laquelle il proposera les méthodes de collecte et d’analyse pour chaque question d’évaluation. Les méthodes utilisées pour la collecte des données doivent mener à la recherche de réponses aux questions d’évaluation listées ci-dessus. L’observation doit être inclus parmi les méthodologies.  L’évaluation bénéficiera de l’analyse des collectes quantitatives et qualitatives déjà réalisées par quatre vagues d’enquêtes téléphoniques de panel et les deux collectes qualitatives réalisées, conçues et structurées autour de deux composantes : une composante quantitative, enquête téléphonique quantitative de panel en quatre vagues, une composante qualitative avec une étude qualitative de la mise en œuvre qui analyse la manière dont les allocations pour les enfants de 6-18 ans ont été déployées ; et une étude qualitative des impacts ‘QUIP’ qui intègre une perspective d’impacts et qui toutes les deux complémentent les résultats des enquêtes téléphoniques.  Les sources principales d’information sont :  Les 4 vagues des enquêtes téléphoniques et leur rapport ;  La partie qualitative sur les processus de mise en œuvre et QUIP; 2 vagues  Rapport de synthèse d’Innocenti (date de sortie de synthèse : fin mai)  Evaluation du programme 0-5 ans  En coordination avec le comité de pilotage, l’évaluateur sélectionné proposera l’organisation des discussions de groupes et des interviews des informateurs clés au niveau central et 3-4 lieux de terrain pour répondre à l’ensemble des questions de l’évaluation. Une ½ journée/déplacement est suggéré pour les éventuelles discussions de groupes avec les travailleurs sociaux (à déterminer après l’analyse secondaire des données quantitatives et qualitatives déjà collectées s’il y a besoin de conduire des discussions de groupes).  Les activités prévues comprendront l’analyse secondaire des données quantitatives et qualitatives déjà collectées, la planification et la mise en œuvre du travail sur le terrain et l'analyse et la rédaction du rapport final d’évaluation.  La méthodologie décrite ci-dessus est indicative ; dans la proposition technique, le consultant pourrait introduire les ajustements/compléments qui lui paraissent pertinents par rapport à la méthodologie de l’évaluation afin d’atteindre les objectifs attendus. Il est par conséquent demandé au consultant principal de soumettre une proposition technique décrivant la méthodologie de l’évaluation qui inclura les indicateurs pour mesurer les critères énumérés ci-dessus. L’évaluation suivra les normes standards pour les évaluations de l’UNEG ainsi que la ligne directrice concernant l’éthique des évaluations. **Conduite éthique de l’évaluation**  L’évaluation des interventions de développement appuyées par les Nations Unies en général et l’UNICEF en particulier, doivent être indépendantes, impartiales et rigoureuses. Chaque évaluation doit clairement contribuer à l'apprentissage et la redevabilité. Ainsi, l’équipe des évaluateurs doit être intègre personnellement et professionnellement et être guidée par les principes de rigueur dans le cadre de la conduite de cet exercice.[[7]](#footnote-8) **Conformité à la procédure de l’Unicef pour les normes éthiques en matière de recherche, d'évaluation, de collecte et d'analyse de données** Les évaluateurs adopteront un ensemble de mesures pour se conformer à la procédure de l’UNICEF en matière de normes éthiques en matière de recherche, d’évaluation, de collecte de données et d’analyse.[[8]](#footnote-9) **Egalité de genre** Les évaluateurs devraient proposer une approche pour voir l’aspect du genre dans le programme évalué, ainsi que faire une analyse pour voir s’il existe des disparités en termes de genre entre les garçons et les filles. **Promotion de l’équité** Les évaluateurs devront proposer une approche de l’évaluation permettant de voir si le programme des transferts sociaux-monétaires a été équitable en ce qui concerne l’accès aux services préscolaires. **Programmation basée sur les droits de l’homme**  L’évaluation va examiner le degré auquel la programmation basée sur les droits de l’homme a été appliqué. **Limites** Il existe certaines limites potentielles à l'évaluation : a). le comité de pilotage peut ne pas répondre sur le rapport de démarrage ou sur le rapport d’évaluation dans les délais demandés. L’évaluateur mentionnera aussi, dans le rapport du démarrage, les façons à contourner toute autre limite y inclus un possible décalage des déplacements prévus. En ce qui concerne le biais de sélection pour la collecte des données, il serait relatif tant aux zones d’intervention à couvrir qu’aux personnes choisies pour les entretiens semi-structurés. L’évaluation fera en sorte que les zones urbaines et rurales ainsi que les différentes catégories des parties prenantes, y compris les bénéficiaires, soient représentées. Parties prenantes et gouvernance Le client principal est le bureau du pays UNICEF et les ministères clés. Le bureau régional de l’UNICEF MENARO ainsi que le siège seront les clients secondaires. Sous la supervision du Représentant de l’UNICEF en Tunisie, la chargée du suivi et évaluation avec l’appui technique de la chargée de l’Evaluation Multi-Pays et du chef de la section de la politique sociale, va gérer cette évaluation. L’accompagnement sera assuré par un comité de pilotage constitué des Ministères clés et de l’UNICEF. Tous les livrables devront être validés par le comité de pilotage.  **Questions d’évaluation**  Les questions détaillées de l’évaluation portent sur les critères de pertinence, efficacité, efficience, cohérence et viabilité des transferts socio- monétaires envers les enfants de 6-18 ans.  **Pertinence**   1. La conception et la logique du programme (y compris la théorie du changement) sont-elles pertinentes et adaptées à la situation des enfants en Tunisie ? 2. Dans quelle mesure le montant et la régularité du transfert social monétaire sont-elles adaptées aux besoins des enfants ? 3. Les différents besoins des enfants ont-ils été satisfaits dans le cadre des objectifs du programme ? 4. Dans quelle mesure ce programme complète-t-il les autres interventions du gouvernement et des partenaires de développement pour répondre aux besoins des enfants ? 5. Est-ce qu’il y a des synergies et des liens entre les différentes composantes du programme ?   **Efficacité**   1. Dans quelle mesure les objectifs fixés par le programme de liens entre les transferts sociaux monétaires pour les enfants, la communication et le système de réclamation pour les bénéficiaires ont-ils été atteints ? 2. Dans quelle mesure une mise en œuvre intégrée a-t-elle une incidence positive sur l'état de santé, de sécurité alimentaire et de nutrition, et de fréquentation scolaire des enfants 6-18 ans des bénéficiaires ? Quels sont les principaux déterminants et voies d'accès ? Y a-t-il des résultats inattendus ? 3. Dans quelle mesure le transfert d’allocation rentrée scolaire a-t-il été utilisé pour la fréquentation scolaire des enfants de 6 à 18 ans ? 4. Dans quelle mesure les processus opérationnels sur le terrain (la formation, la sensibilisation des communautés et des bénéficiaires, l'inscription, les paiements et le mécanisme de plaintes et de réclamations) ont-ils été adéquats ?   **Efficience**   1. Quel est le rapport coût-efficacité de la mise en œuvre du programme par rapport à d'autres modalités et mécanismes ? 2. Quel est le potentiel de gains d'efficacité à tous les stades ?   **Cohérence :**   1. Les résultats du programme liés à une mise en œuvre de AMEN Social sont-ils cohérents avec les résultats et effets escomptés ? 2. Dans quelle mesure la sélection des enfants de 6-18 ans a-t-elle complété la couverture d'autres programmes sociaux pour atteindre les femmes et les enfants les plus défavorisées et les plus vulnérables ?   **Viabilité**   1. Quels sont les aspects qui peuvent être renforcés pour permettre l’institutionnalisation du programme compte tenu des capacités actuelles aux niveaux national et infranational ? 2. Dans quelle mesure les principales lacunes et les principaux goulots d'étranglement en matière de capacités aux niveaux national et infranational peuvent-ils être surmontés ? 3. Dans quelle mesure les avantages du programme sont-ils susceptibles de se poursuivre si le financement et le soutien des partenaires au développement devaient cesser ? 4. Comment les partenaires au développement peuvent-ils soutenir l’institutionnalisation du programme pour assurer sa durabilité à long terme ?  **Lieu** Le travail sera effectué à distance et en Tunisie. Les frais du transport pour les déplacements à l’intérieur de la Tunisie donneront lieu à un remboursement des frais par l’UNICEF selon le plan de travail et le plan de mission/voyage accordés par l’UNICEF et sur présentation des pièces justificatives dûment approuvées par le Bureau. **Durée** Mars 2024 à octobre 2024. ​​ | | | |
|  | | | |
| **Child Safeguarding**  Is this project/assignment considered as “[Elevated Risk Role](https://unicef.sharepoint.com/sites/DHR-ChildSafeguarding/DocumentLibrary1/Guidance%20on%20Identifying%20Elevated%20Risk%20Roles_finalversion.pdf?CT=1590792470221&OR=ItemsView)” from a child safeguarding perspective?       YES       NO     If YES, check all that apply:      **Direct contact role**  YES       NO   If yes, please indicate the number of hours/months of direct interpersonal contact with children, or work in their immediately physical proximity, with limited supervision by a more senior member of personnel:     |  | | --- | |  |     **Child data role** YES       NO   If yes, please indicate the number of hours/months of manipulating or transmitting personal-identifiable information of children (name, national ID, location data, photos):     |  | | --- | |  | | | | |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Budget Year:** | **Requesting Section/Issuing Office:** | | **Reasons why consultancy cannot be done by staff:** | | |
| 2024 | PME | | Conflit d’intérêt, indépendance de la fonction de l’évaluation | | |
| **Included in Annual/Rolling Workplan***:*  Yes  No, please justify: | | | | | |
| **Consultant sourcing:**  National  International  Both  **Competitive Selection:**  Advertisement   Roster  **Single Source Selection**  (Emergency - Director’s approval) | | | | | **Request for:**  New SSA – Individual Contract  Extension/ Amendment |
| **If Extension, Justification for extension:** | | | | | |
| **Supervisor: Salma Layouni** | | **Start Date:** | | **End Date:** | |
|  | | 25 Mars 2024 | | 30 Octobre 2024 | |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Work Assignments Overview | Deliverables/Outputs | Delivery deadline | Estimated Budget |
| Analyser les données quantitatives des enquêtes téléphoniques et les données qualitatives des entretiens avec les bénéficiaires et les personnels clés | 1. Produire un rapport de démarrage présentant la méthodologie de l’évaluation |  | 30 pourcent |
| Si nécessaire, développer et finaliser les TdR, pour le recrutement par UNICEF, d’un consultant national en appui à la collecte de données | 1. TdR pour le consultant national |  | 0 |
| Rédiger et partager, avec les acteurs clé, le draft du rapport d’évaluation intégrant l’ensemble des résultats et conclusions et présentant des recommandations préliminaires, pour commentaires écrits. | 1. Rapport d’évaluation provisoire |  | 30 pourcent |
| Compte tenu des commentaires du comité de pilotage, rédiger le rapport final d’évaluation, policy brief et présentations résumant le rapport d’évaluation | 1. Rapport d’évaluation final Policy brief et présentations pour l’atelier de dissémination des résultats |  | 40 pourcent |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Estimated Consultancy fee** |  |  |  |
| Travel International (if applicable) | 1 billet aller-retour pour la Tunisie |  |  |
| Travel Local (please include travel plan) | 7 jours à la capitale et 3 jours sur le terrain (lieux à identifier dans le rapport de démarrage) |  |  |
| DSA (if applicable) | DSA de 10 jours en Tunisie, 7 jours à la capitale et 3 jours sur le terrain (lieux à identifier dans le rapport de démarrage) |  |  |
| **Total estimated consultancy costs[[9]](#endnote-2)** |  |  |  |
| **Minimum Qualifications required:** | **Knowledge/Expertise/Skills required :** | | |
| Bachelors  Masters  PhD  Other | L’évaluateur ou l’évaluatrice sélectionnée doit démontrer une expérience avérée dans la conduite d’évaluations et de recherches multisectorielles, avoir l'habitude de mener des entretiens qualitatifs et maîtriser les outils statistiques STATA et VIVO.  Le consultant international pourrait être appuyé par un consultant national en cas de besoin et dans ce cas, le consultant international rédigera les TdR pour le consultant national.    ***L’évaluateur/trice principal.e*** ***doit répondre aux conditions suivantes :***   * Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures en sciences sociales ou équivalent et avoir au moins 10 ans dans la politique sociale et 5 ans d'expérience dans la conduite d’évaluations dans ce domaine. * Avoir une solide compréhension des questions de protection sociale, d’éducation, de santé, de pauvreté et de développement, et maîtriser les méthodes de recherche quantitative et qualitative. Il/Elle doit parler et écrire couramment le français. * Posséder de bonnes compétences en matière de communication et de relations humaines et être capable de communiquer avec diverses parties prenantes et d'exprimer de manière concise et claire des idées et des concepts sous forme écrite et orale. * Avoir d'excellentes compétences en communication et en rédaction de rapports en français. | | |
|  |  | | |
| **Evaluation Criteria**  La proposition technique devra contenir : Une note de compréhension de la mission assortie d’une proposition de méthodologie et chronogramme pour la mission ; le CV du consultant ; des références de travaux antérieurs en matière de réalisation ou suivi des évaluations de même nature ; 2 exemples des rapports de l’évaluation et des rapports d’analyse dans la politique sociale. Les dossiers de candidature seront évalués sur la base des critères de qualification et compétences ci-dessous. Seules les personnes jugées techniquement qualifiées, ayant obtenu le score technique minimum, verront leurs propositions financières ouvertes pour examen. Le prestataire offrant le meilleur rapport qualité prix sera retenu(e).  **Total évaluation technique : 70 points**   * Nombre d’années d’expériences professionnelles dans le domaine de la politique sociale, élaboration des études et des analyses dans le secteur de la politique sociale **(10 points)** * Expérience avérée dans l’évaluation **(10 points)** * Connaissance des systèmes de la politique sociale similaires à celui de la Tunisie **(10 points)** * Qualité du rapport (un exemple) soumis **(15 points)** * Qualité de la proposition technique **(25 points)**   B) Financial Proposal  La proposition financière comptera pour 30% de la note finale. Il n'y a pas de limite de longueur pour la proposition financière. Elle doit contenir les éléments suivants :   * Tableau de coûts séparé pour chaque activité contenant les coûts unitaires et le nombre d'unités ; * Le descriptif du budget doit expliquer les hypothèses qui sous-tendent toutes les estimations de coûts, y compris le nombre d'entretiens par jour, le nombre de jours de voyage, le nombre de jours de terrain (en tenant dûment compte des jours de voyage). | | | |
| **Administrative details:**  Visa assistance required:  Home Based Office Based: | **If office based,** seating arrangement identified:  IT and Communication equipment required:  Internet access required: | | |
| **Request Authorised by Section Head;**  *Sarra Ben Miled, Planning and programme specialist, TCO* | **Request Verified by HR:**  *Ghassen Akrimi, HR Officer, TCO* | | |
|  |  | | |
| **Request reviewed by:**  *Samir Bouzekri, Social Policy specialist, TCO* | **Approval of Deputy Representative (Programme):**  *Sandra Martins, Deputy representative OIC* | | |
| *Remy Pigois, Social Policy Manager, TCO* |
| **Approval of Representative (Programme):**  *Michel Le Pechoux, Representative TCO* | | |
| *Mariia Matsepa, Multi- country Evaluation specialist, Regional Office* |

# Annexes :

## **Annex 1. Indications de la littérature[[10]](#footnote-10)**

## **Annex 2. Les principes éthiques et les normes définis par l’UNEG**

* + Anonymat et confidentialité : l’évaluation doit respecter les droits des personnes qui fournissent des informations, en garantissant leur anonymat et la confidentialité.
  + Responsabilité : le rapport doit faire état de tous les conflits ou divergences d'opinion ayant pu se manifester entre les consultants ou entre les consultants et les responsables de programmes concernant les conclusions et/ou recommandations de l'évaluation. L'ensemble de l'équipe doit confirmer les résultats présentés, les éventuels désaccords devant être indiqués.
  + Intégrité : les évaluateurs se devront de mettre en évidence les questions qui ne sont pas expressément mentionnées dans les TdR, afin d'obtenir une analyse plus complète des aspects étudiés.
  + Indépendance : les consultants doivent veiller à rester indépendants vis‐à‐vis du programme concerné par l’évaluation, et ils ne devront pas être (ou avoir été) associés à sa gestion ou à autre élément y relatif.
  + Incidents : si des problèmes surviennent au cours du travail de terrain, ou à tout autre phase de l'évaluation, ils doivent être immédiatement signalés à l’UNICEF. Si cela n'est pas fait, l'existence de tels problèmes ne pourra en aucun cas être utilisée pour justifier l'impossibilité d'obtenir les résultats prévus par le CNESE et l’UNICEF dans les présents termes de référence.
  + Validation de l'information : les consultants se doivent de garantir l'exactitude des informations recueillies lors de la préparation des rapports et seront responsables individuellement et collectivement de l'information présentée dans le rapport final et leurs validations par le CNESE et l’UNICEF.
  + Propriété intellectuelle : en utilisant les différentes sources d'information, les consultants se doivent de respecter les droits de propriété intellectuelle des institutions faisant l’objet d’examen et mentionner constamment les références.
  + Soumission des rapports : les rapports sont soumis à une revue et aux commentaires du CNESE et de l’UNICEF jusqu’à leur validation.

## **Annex 3. Les normes éthiques en matière de recherche, d'évaluation, de collecte et d'analyse de données de l'UNICEF**

* Prévention des dommages : l'équipe d'évaluation prendra des mesures préventives pour tout événement imprévu sur le terrain et réagira en conséquence. À la lumière de la COVID-19, l'équipe d'évaluation veillera à ce que l'équipe de terrain se maintienne à distance (les unes des autres ainsi que des répondants), porte des masques et se lave les mains régulièrement au cours du travail sur le terrain.
* Entretien avec les enfants : En conformité avec les procédures de l’UNICEF en ce qui concerne la recherche qui inclut les enfants[[11]](#footnote-11), les évaluateurs prendront des mesures additionnelles dans les entretiens avec les enfants. Ceci inclut (1) entretien en groupes en faisant des discussions ciblées, (2) permission de l’enfant ou du parent pour un entretien avec l’enfant, (3) présence d’un parent ou du tuteur sur place lors de l’entretien.
* Consentement explicite : le consentement explicite sera obtenu de tous les répondants, et les intervieweurs se verront expliquer le but et la portée de l'évaluation, ainsi que la nature volontaire de la participation, avant chaque entretien.
* Confidentialité des participants : Les participants seront informés sur ceux qui auront accès à leurs données privées, et un membre autorisé de l'équipe supprimera toutes les informations d'identification des répondants.
* Confidentialité : Les données primaires seront protégées par mot de passe et cryptées, tandis que les enregistrements physiques et les documents resteront avec les membres autorisés de l'équipe. Les commentaires et opinions des répondants inclus dans le rapport final seront anonymes afin de préserver la confidentialité des répondants.

|  |
| --- |
|  |

Costs indicated are estimated. Final rate shall follow the “best value for money” principle, i.e., achieving the desired outcome at the lowest possible fee. Consultants will be asked to stipulate all-inclusive fees, including lump sum travel and subsistence costs, as applicable. Payment of professional fees will be based on submission of agreed deliverables. UNICEF reserves the right to withhold payment in case the deliverables submitted are not up to the required standard or in case of delays in submitting the deliverables on the part of the consultant. Individuals engaged under a consultancy or individual contract will not be considered “staff members” under the Staff Regulations and Rules of the United Nations and UNICEF’s policies and procedures and will not be entitled to benefits provided therein (such as leave entitlements and medical insurance coverage). Their conditions of service will be governed by their contract and the General Conditions of Contracts for the Services of Consultants and Individual Contractors. Consultants and individual contractors are responsible for determining their tax liabilities and for the payment of any taxes and/or duties, in accordance with local or other applicable laws.

The selected candidate is solely responsible to ensure that the visa (applicable) and health insurance required to perform the duties of the contract are valid for the entire period of the contract. Selected candidates are subject to confirmation of fully-vaccinated status against SARS-CoV-2 (Covid-19) with a World Health Organization (WHO)-endorsed vaccine, which must be met prior to taking up the assignment. It does not apply to consultants who will work remotely and are not expected to work on or visit UNICEF premises, programme delivery locations or directly interact with communities UNICEF works with, nor to travel to perform functions for UNICEF for the duration of their consultancy contracts.

UNICEF offers [reasonable accommodation](https://www.unicef.org/careers/unicef-provides-reasonable-accommodation-job-candidates-and-personnel-disabilities) for consultants with disabilities. This may include, for example, accessible software, travel assistance for missions or personal attendants. We encourage you to disclose your disability during your application in case you need reasonable accommodation during the selection process and afterwards in your assignment.

1. La réduction de la pauvreté, cible 1.3. [↑](#footnote-ref-2)
2. Environ 129,000 enfants en étaient bénéficiaires à la fin de 2021. [↑](#footnote-ref-3)
3. Les transferts sociaux monétaires pour les enfants de 0 à 5 ans ont été institutionnalisés dans le cadre du programme « AMEN Social » par un décret présidentiel. Publié en janvier 2022 dans le Journal Officiel (JO). [↑](#footnote-ref-4)
4. Expansion verticale. [↑](#footnote-ref-5)
5. Les données secondaires peuvent inclure les études et les évaluations menées par l’UNICEF et les partenaires de mise en œuvre ou de développement ainsi que d’autres documents identifiés par l’équipe pendant la phase de démarrage. [↑](#footnote-ref-6)
6. L’évaluation collectera les données de base directement sur le terrain par l’équipe de l’évaluation et auprès des parties prenantes. [↑](#footnote-ref-7)
7. Voire les principes éthiques de l’UNEG en Annex 2. [↑](#footnote-ref-8)
8. Voire Annex 3. [↑](#footnote-ref-9)
9. [↑](#endnote-ref-2)
10. Lliste complète à fournir aux consultants après la sélection. [↑](#footnote-ref-10)
11. https://childethics.com/home/ [↑](#footnote-ref-11)